Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ETUDE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE DANS LE CANTON DE VAUD

L'Etat attaque de front la violence conjugale

En Suisse, une femme sur cinq est victime de violence conjugale (psychologique, physique ou sexuelle). Face à l'ampleur du phénomène et afin d'améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge de cette maltraitance, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) de l'Etat de Vaud a demandé une étude à l'Unité de prévention de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive et édité une brochure destinée aux femmes victimes d'actes de violence.

Cette maltraitance - constatée dans tous les milieux socio-économiques - représente un véritable problème de santé publique, mettant en danger l'intégrité, non seulement des femmes, mais également des enfants exposés à ces comportements déviants. De plus, les souffrances occasionnées, qui poussent les femmes à consommer davantage de soins médicaux, ont également un prix très élevé.

Une récente enquête de l'Université de Fribourg évalue à 400 millions par an le coût annuel direct de la violence conjugale prise en charge par les pouvoirs publics (système de santé, interventions de la police et de la justice, aide sociale).

Il convient d'ajouter à cette somme les coûts indirects générés par les conséquences de la violence conjugale, notamment une diminution de la participation des femmes au marché de l'emploi, une baisse de leur productivité au travail et une augmentation de leur taux d'absentéisme.

L'enquête commandée par le BEFH estime que ces frais pourraient être réduits par la mise en oeuvre d'un dispositif cohérent de prévention et d'intervention. Elle suggère ainsi six mesures principales :

- développer et implanter un concept de formation interdisciplinaire pour l'ensemble des professionnels concernés ; former les professionnels des services d'urgence médico-chirurgicales ; créer une unité spécialisée de prise en charge et de soins aux victimes ; ouvrir une " Ligne verte " pour orienter et conseiller les professionnels et les personnes concernées ; créer une structure de prise en charge psychosociale des hommes violents en situation de crise aiguë : créer une coalition cantonale de prévention et de lutte.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mars 2001

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 - Nicole Golay, cheffe du BEFH 021/316'61'30